

Troisième séance, jeudi 28 mars 2019

Présidence de Roland Mesot (UDC/SVP, VE)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
Assermentations				
2018-DEE-48	Décret	Crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'École des métiers de Fribourg	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Nicolas Bürgisser <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2018-GC-97	Motion	Demande d'intervention du Conseil d'Etat auprès de la Confédération pour soutenir le travail de collaboration de groupes de professionnels en faveur de patients, apportant qualité et économie, comme par exemple le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS appliqué ces dernières années.	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Antoinette de Weck Marc-Antoine Gamba <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2018-GC-139	Postulat	HFR: la mission avant tout	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Johanna Gapany Jean-Daniel Schumacher <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2018-GC-152	Mandat	Mission stratégique et financement du HFR	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Ralph Alexander Schmid Sylvie Bonvin-Sansonnens Christa Mutter Nicolas Kolly Peter Wüthrich Benoît Rey Mirjam Ballmer Urs Perler Claude Chassot Cédric Péclard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre
2016-GC-106	Motion	Initiative cantonale – Renforcement des mesures d'intégration et de « déradicalisation » pour les réfugiés reconnus à titre de contribution à la sécurité intérieure	Retrait	<i>Auteur-s</i> Rudolf Vonlanthen Josef Fasel <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2018-GC-133	Motion	Cours pour les migrant-e-s: nos valeurs ne sont pas taboues	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Susanne Schwander Johanna Gapany

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
				Représentant-e du gouvernement Maurice Ropraz
Clôture de la session				

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Jean Bertschi, Sylvie Bonvin-Sansonens, Pierre Décrind, Laurent Dietrich, Xavier Ganioz, Paola Ghielmini Krayenbühl, Armand Jaquier, Patrice Jordan, Gabriel Kolly, Jacques Morand, Thomas Rauber, Nicolas Repond. Sans justification: M. Peter Wüthrich.

Assermentations

Assermentation de MM. Peter Stoller et Sébastien Thorimbert, élus par le Grand Conseil lors de la session de mars 2019.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Messieurs, vous venez d'être assermentés pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre.

Décret 2018-DEE-48

Crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des métiers de Fribourg

Rapporteur-e:	Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi
Rapport/message:	18.12.2018 (BGC mars 2019, p. 324)
Préavis de la commission:	26.02.2019 (BGC mars 2019, p. 334)

Entrée en matière

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Votre commission chargée de l'examen de ce décret s'est réunie le 26 février 2019 à l'Ecole des métiers à Fribourg (EMF). Les cadres responsable de l'EMF ont montré à la commission l'état actuel de l'école et ont formulé les besoins pour le futur. En effet, l'école est composée de deux sections. Une section est la section EMF-Industrie. L'EMF-Industrie a besoin pour son futur de nouvelles machines, soit neuf fraiseuses CNC, trois axes avec outillages et deux fraiseuses CNC, cinq axes avec outillages, ainsi que sept tours CNC avec tourelle entraînée et outillages. Ces appareils seront commandés de 2019 jusqu'à 2022 et ont un coût de total 4 millions. La deuxième section à l'EMF est la section EMF informatique. Pour cette section, il est prévu une modernisation de l'informatique pour un montant de 349 000 francs.

Les raisons qui dictent l'achat de ces nouvelles machines et appareils sont le vieillissement des équipements existants, l'obsolescence annoncée par les fournisseurs pour certains équipements, la sécurité des équipements, l'adéquation nécessaire de la formation des équipements industriels utilisés par l'industrie, les avancées technologiques récentes, notamment dans les domaines industriels 4.0.

La commission a aussi souhaité que les appareils soient achetés en Suisse et non pas à l'étranger, surtout pour les besoins du service. Un service doit se faire dans les meilleurs délais, un délai qui ne peut probablement pas être respecté si le fournisseur est en France.

Betreffend deutscher Klassen wurde uns versichert, dass die Schule alles unternimmt und unternehmen wird, den Unterricht auch in Deutsch anzubieten. Was sich immer mehr bewährt, sind die zweisprachigen Klassen und der zweisprachige Unterricht.

C'est avec ces considérations que la commission vous propose à l'unanimité d'entrer en matière et d'accepter le décret.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ce décret doit permettre à l'Ecole des métiers de remplir sa double mission d'école et d'entreprise formatrice. Cette école doit permettre aux nombreux apprentis qui lui font confiance de pouvoir satisfaire aux exigences de leurs futures professions, ceci soit directement au terme de leur apprentissage, soit après avoir suivi une formation professionnelle supérieure dans une Haute école spécialisée (HES). On peut donc vraiment dire que cette EMF est un instrument au service de l'Etat, qui permet de compléter efficacement l'offre de formation du système dual, dans le domaine industriel où on a trois professions qui sont automaticien, électronicien et polymécanicien, mais aussi dans le domaine informatique. Ces deux secteurs sont évidemment très importants pour le développement d'une économie forte dans notre canton. Ce soutien au système dual n'est pas concurrent. Il est complémentaire et tout simplement primordial pour alimenter nos HES dans ces voies de formations professionnelles supérieures. Concernant le domaine informatique, le Conseil d'Etat a d'ailleurs validé l'augmentation de l'offre que propose l'EMF. Dès la rentrée 2019, cette offre passera de quarante à soixante nouvelles places d'apprentissage offertes chaque année pour former des informaticiens en plus grand nombre.

Pour remplir complètement ces missions, l'EMF doit disposer d'équipements de formation qui doivent être en adéquation avec la réalité industrielle, et cela notamment dans le domaine de la mécanique pour lequel les équipements sont très performants mais aussi très coûteux. Le budget usuel ne permet pas de répondre de manière adéquate à ces renouvellements, qui se produiront par vagues successives.

Vous vous rappelez peut-être que l'ouverture de la filière de formation des polymécaniciens CFC en 2003 avait engendré une première demande de crédit. Après seize ans d'usage, le remplacement de ces équipements mécaniques représente une très grande part du crédit demandé.

Ce décret permet également de remplacer les équipements pour les autres filières métiers dont je vous ai parlé précédemment. Il offre aussi la possibilité de préparer la numérisation de l'enseignement qui touchera les cours de maturité professionnelle avec la nouvelle dynamique du *Bring your own device* (BYOD), chaque élève utilisant alors son propre ordinateur. Toutes ces professions visent des évolutions technologiques importantes. La numérisation des processus de travail de fabrication présente également une avancée significative pour la sécurité des apprentis.

L'EMF dispose d'une commission d'école qui sert d'interface collaborative avec les milieux du monde du travail et les écoles subséquentes. Celles-ci permettent de garantir que l'EMF réponde aux besoins de toutes les parties prenantes et qu'elle relève d'autres défis à l'avenir. Il y a d'ailleurs un groupe de travail qui analyse actuellement si l'EMF devrait offrir une formation de type ES, un emploi en génie mécanique en orientation productique 4.0. Une telle formation en emploi pourrait exploiter les mêmes infrastructures et constituer une base de développement d'une offre de formation continue très solide.

Les montants en jeu pour le renouvellement des machines-outils nous obligeront à respecter les dispositions relatives aux marchés publics. J'ai évidemment très bien écouté la commission et le rapporteur par rapport à ses souhaits. L'EMF tentera de définir des cahiers des charges respectant les règles du marché public avec des solutions novatrices de type "achat avec reprise" pour valoriser au mieux la vente des équipements usagers.

Ich möchte auch noch einmal der parlamentarischen Kommission danken, die sich, wie gesagt, bei der Berufsfachschule getroffen hat und die auch die Gelegenheit hatte, die aktuellen Installationen zu besichtigen. Das war eine sehr, sehr gute Erfahrung. Vielen Dank auch dem Berichtstatter, dass Sie diesen Vorschlag akzeptiert haben.

Permettez-moi de terminer en disant que l'EMF ouvre ses portes chaque année avec une soirée et une matinée portes ouvertes. Si vous êtes intéressés, celle-ci vous accueillera volontiers. Ce sera les 20 et 21 septembre prochain pour vous faire découvrir ses formations mais aussi son organisation et les infrastructures dont elle dispose. Je vous invite donc tous à venir visiter cette école.

En conclusion, le Conseil d'Etat espère que vous accepterez ce crédit pluriannuel, qui portera donc sur quatre ans.

J'ajoute juste encore un petit mot pour saluer le départ à la retraite de l'actuel directeur Georges Vial après trente-cinq ans passé au service de la formation professionnelle et de la jeunesse fribourgeoise. C'est donc vraiment à lui que nous devons l'EMF d'aujourd'hui et je tiens à le remercier chaleureusement pour l'immense travail accompli durant ces trente-cinq années.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances s'est réunie le 13 mars 2019 pour l'examen du crédit d'engagement en vue du renouvellement des équipements techniques de l'Ecole des métiers de Fribourg.

A l'unanimité de ses membres, elle vous recommande l'acceptation sous l'angle financier du décret portant sur une somme de 5 082 500 francs, répartie sur les investissements 2019 à 2022.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün wird dem Dekret zustimmen. Das Ersetzen der Maschinen macht Sinn, damit die Schule ihren Auftrag der heutigen Zeit entsprechend erfüllen kann. Damit kann sie die im Reglement festgelegten Ziele auch erreichen.

Ich danke, dass die Kommission vor Ort die gegenwärtige Situation gesehen hat. Ich finde das eine gute Idee, dass man das so macht.

In der Kommission wurde, wie Nicolas Bürgisser auch schon gesagt hat, die Frage gestellt, wie viele deutschsprachige Studenten die Berufsfachschule besuchen und wie es um den deutschsprachigen Unterricht steht. Im Reglement steht unter anderem:

L'école vise un enseignement multilingue et s'engage à intégrer les deux langues officielles du canton et l'anglais dans ses programmes de formation.

Grundsätzlich sollte ja diese Schule zweisprachig geführt werden. Ich habe Fragen:

Wie wird die gegenwärtige Situation eingeschätzt? Was unternimmt der Kanton, damit auch die deutschsprachigen Studenten die Berufsschule besuchen? Ich denke, da könnte man vermutlich noch mehr Lobbyarbeit machen.

Hunziker Yvan (*PLR/FDP, VE*). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention la proposition de renouveler les équipements techniques de l'Ecole des métiers par un décret demandant 5 082 500 francs. Il salue le travail effectué au sein de cette école et la formation de haute qualité qui est donnée à nos jeunes. Les machines-outils de type CNC que cette école possède sont aujourd'hui usées et leur entretien et réparation deviennent presque mission impossible, et ce, même pour Tom Cruise.

Le groupe libéral-radical restera sensible à la provenance des prochaines machines et vous demande, M. le Commissaire, que lors de la publication des marchés publics pour cet achat, un point sur le service après-vente soit mentionné et fasse partie du marché public, ceci pour éviter que l'on doive faire venir des réparateurs d'Alsace.

Le groupe libéral-radical entre en matière sur ce décret et le soutient tel que présenté.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). C'est à l'unanimité que le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra ce crédit pour le renouvellement des équipements techniques de 5 082 500 frs. Lors de la visite à l'EMF, nous avons pu remarquer l'obsolescence des commandes électroniques qui, entre autres, font qu'il est nécessaire de renouveler le matériel pour être en adéquation avec la formation actuelle.

Jelk Guy-Noël (*PS/SP, FV*). Mes liens d'intérêts avec l'objet précité sont les suivants: je suis enseignant à l'ECGF et j'ai fait partie de la commission de bâtisse qui, naguère, a supervisé durant cinq longues années la réalisation de ce magnifique bâtiment, raccourci d'une dizaine de mètres à la suite d'une décision du Tribunal fédéral, qu'est désormais l'Ecole des métiers de Fribourg.

C'est en 2011 que les murs de l'école ont accueilli les premiers étudiants sans que forcément tous les équipements techniques soient renouvelés. Une partie provenait du site de Villaz-Saint-Pierre et avait été mise en service en 2003 déjà. Aujourd'hui, le Gouvernement nous demande un crédit afin de renouveler les équipements de la section technique car le budget ordinaire de fonctionnement de l'école ne permet pas le remplacement de ces équipements. Le vieillissement, la sécurité, l'électronique et l'adéquation des machines à la formation actuelle justifient cet investissement. On nous parle également de l'obsolescence des instruments. Est-ce une obsolescence programmée par les fabricants? L'entretien de ces grands engins que nous avons eu l'opportunité d'observer, fraiseuses et tours, lors de la séance de commission se fera grâce au budget ordinaire. Les 5 millions sont répartis de la façon suivante: en 2019, 1 300 000 sera utilisé pour la période 2020-2022, 3 700 000 principalement pour la polymécanique mais aussi pour l'automatique, l'électronique ainsi que pour l'informatique et les maturités professionnelles.

Pour terminer, un fait nous interpelle. Quelques jours après le passage de notre commission, nous apprenons le départ à la retraite anticipée du directeur de l'EMF. Est-ce la venue de notre commission ou le fait que nous ayons posé une question sur la réforme de la caisse de pension des employés de l'Etat, pour laquelle nous n'avons pas reçu de réponse, qui lui a fait prendre conscience qu'il valait mieux quitter le navire avant que les conditions ne se péjorent vraiment? Avec ces quelques remarques, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité ce crédit pour l'Ecole des métiers.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Je suis un ancien étudiant de l'Ecole des métiers de Fribourg.

L'Ecole des métiers, école centenaire, s'est toujours adaptée aux exigences techniques de l'économie industrielle en vue de former des polymécaniciens, électroniciens et informaticiens, très demandés dans l'industrie, avec toutefois la nécessité

d'avoir une formation répondant à l'évolution technologique rapide de ces métiers. Le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité ce crédit indispensable pour renouveler des équipements techniques. L'investissement réparti sur quatre années semble adéquat. Les détails de cet investissement démontrent la grande diversité des formations dans cette école technique de qualité. L'avenir de cette école, avec la volonté de créer une nouvelle filière école supérieure de niveau ES, mérite notre attention en vue de soutenir d'éventuels nouveaux investissements nécessaires pour la mise à niveau de formations en emploi, ou aussi pour développer des formations continues dans cette école. Le groupe démocrate-chrétien soutient ce message et demande aussi au Conseil d'Etat d'informer très régulièrement le Grand Conseil sur l'évolution de cette Ecole des métiers, et aussi des autres écoles professionnelles cantonales, souvent trop peu mises en valeur malgré l'importance pour l'économie et pour des générations de Fribourgeois et de Fribourgeoises.

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). Je remercie Claude Brodard, André Schneuwly, Yvan Hunziker, Sébastien Frossard, Guy-Noël Jelk et André Schoenenweid pour la prise de position.

Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue.

Die Antwort für André Schneuwly: Wir haben das auch in der Kommission gefragt, und zwar haben wir die Zahlen verlangt. Seit 1995 gab es total 131 deutschsprachige Lernende. Von diesen 131 sind 61 nach Bern gegangen und 70 waren hier. Ich gebe Ihnen vollkommen recht, dass es hier noch Handlungsspielraum gibt und noch viel, viel Luft nach oben. Ich appelliere hier an die Welschen aber auch an die Deutschsprachigen: Es ist auch eine Chance, die Lehre auf Französisch zu machen. So einfach werdet ihr nie mehr bilingue. Der Herr Staatsrat wird das sicher zur Kenntnis nehmen und die nötigen Schritte mit der Schulleitung einleiten.

Vu qu'il n'y avait pas d'autres questions à la commission ou au Conseil d'Etat, je propose d'entrer en matière.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Vielen Dank für Ihre Fragen. Die Frage der Zweisprachigkeit liegt uns sehr am Herzen, nicht nur bei der Berufsfachschule sondern generell bei sämtlichen Schulen. Wir agieren da relativ offensiv. Wir versuchen, vor allem die zweisprachigen Klassen zu fördern. Es ist nicht immer so einfach. Wir haben - ich glaube, der Berichterstatter hat es gesagt - noch viel Luft nach oben. Es verlangt viel Überzeugungsarbeit, sei es bei den Lehrlingen selbst, eine zweisprachige Ausbildung in Angriff zu nehmen, aber auch bei den Unternehmen, die diese Chance, die wir im Kanton Freiburg haben, noch nicht erkannt haben. Für sie ist es manchmal der einfachere Weg, die Ausbildung in der eigenen Sprache zu machen und sie sehen nicht, dass zweisprachig zu sein wirtschaftliche Perspektiven vor allem im anderssprachigen Kantonsteil bieten könnte.

Wir sind daran und speziell die Fachhochschule ist intensiv an dieser Problematik dran, aber wie gesagt, ist es eine Problematik, die wir auf strategischer Ebene lösen müssen.

Je ne vais pas me prononcer par rapport aux raisons qui ont poussé le directeur à prendre sa retraite. Je vous rassure, après trente-cinq ans, il mérite amplement cette retraite et ce n'est ni lié à la visite de la commission ni aux modifications dans le cadre de la caisse de pension. On l'applaudit encore une fois. Il a fait quelque chose de remarquable avec cette école et il mérite cette retraite.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). La vie passe très vite. On le sent chaque jour. Mais la vie des équipements techniques passe encore plus vite. Le renouvellement d'une partie des équipements techniques est absolument nécessaire.

> Adopté.

Art. 2

Bürgisser Nicolas (PLR/FDP, SE). L'article 2 concerne le crédit d'engagement. C'est un montant de 5 082 500 frs, qui est composé de 3,9 millions pour le remplacement pour l'EMF-Industrie et de 1,1 million pour l'école de formation pour les filières de formation.

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5, titres et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 90.*

Motion 2018-GC-97**Demande d'intervention du Conseil d'Etat auprès de la Confédération pour soutenir le travail de collaboration de groupes de professionnels en faveur de patients, apportant qualité et économie, comme par exemple le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS appliqué ces dernières années.**

Auteur-s:	de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV) Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	20.06.2018 (BGC juin 2018, p. 2639)
Développement:	20.06.2018 (BGC juin 2018, p. 2639)
Réponse du Conseil d'Etat:	12.02.2019 (BGC mars 2019, p. 486)

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Cette motion demande que le Conseil d'Etat intervienne auprès de la Confédération pour exiger la modification de la LAMal en y intégrant les instruments nécessaires à la prise en charge des prestations globales d'un groupe de professionnels de santé en faveur d'un groupe de patients. Pendant quinze ans, le canton de Fribourg a connu une des formes que peut prendre ce système, à savoir celui de la facturation des médicaments par forfait dans ses EMS. Le 30 avril 2018, les assureurs n'ont plus voulu de ce système alors qu'il a permis à notre canton d'avoir le coût le plus bas de Suisse pour la prise en charge des thérapies médicamenteuses dans nos EMS, tout en augmentant la qualité de la prise en charge.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît la qualité de l'assistance pharmaceutique en EMS. Il s'était d'ailleurs engagé au plus haut niveau pour tenter de la sauvegarder. Le Conseil d'Etat va même jusqu'à reconnaître que l'abandon du système de facturation des médicaments par forfait est un non-sens difficilement explicable aux assurés qui voient leurs primes augmenter chaque année. Par conséquent, c'est avec une certaine surprise que j'ai pris connaissance, ainsi que M. Gamba, co-motionnaire, que le Conseil d'Etat estime que l'idée d'un projet pilote que mettrait en place la Confédération rend sans objet notre motion. Il demande donc de la rejeter. Or, un tel projet pilote ne serait qu'une perte de temps car l'expérience a eu lieu pendant quinze ans. Maintenant qu'elle s'est interrompue, on peut voir les dégâts: 3,5 mio de coûts de médicaments supplémentaires uniquement dans notre canton, abandon des mécanismes de maîtrise de coûts qui se faisaient par des échanges entre les médecins et les EMS, surcoût pour les résidents qui doivent payer eux-mêmes les produits hors liste alors qu'ils étaient auparavant dans le forfait, perte de la collaboration de la formation interprofessionnelle, perte de la transparence et du pilotage du système, perte du dialogue entre les assureurs et les partenaires fribourgeois, obstacle majeur pour les audits d'initiatives innovantes visant à améliorer la qualité des soins et pour les projets de recherche.

Un communiqué de presse publié hier par la DSAS fait état des résultats de l'étude menée par les Universités de Genève et de Lausanne. Cette étude confirme la hausse massive des médicaments de 59 % entre le 1^{er} et le 2^e trimestre, voire de 70 % si l'on compare avec 2017, ce qui correspond, comme je l'ai dit à une augmentation de coûts de 3,5 mio. Vu l'ampleur de ces dommages, il est temps que la loi fédérale change. Il faut que les bonnes pratiques soient mises en place et que la loi oblige les assureurs à prendre en charge les prestations pharmaceutiques, indépendantes de la remise des médicaments quand, et uniquement, elles apportent économie et qualité. Je vous propose donc, malgré la position du Conseil d'Etat, de maintenir et de soutenir cette motion comme vous l'avez fait lors de son dépôt puisque cinquante-huit d'entre vous l'avez signée. L'attitude ferme du Grand Conseil sera une pression supplémentaire afin qu'une modification de la législation au niveau fédéral impose la pérennité d'activités interprofessionnelles amenant économie et qualité. C'est à cette seule condition que Fribourg pourra relancer son projet, non plus comme une expérience, je vous l'ai dit l'expérience a déjà eu lieu pendant quinze ans.

Il n'est plus temps de perdre du temps. Je suis sûre que même si ce projet pilote arrivera à la même conclusion - il ne peut pas arriver à une autre conclusion que celle que nous avons eue dans le canton - ce n'est qu'une perte de temps. Il faut que ce projet pilote ne dure absolument aucune minute puisqu'il n'a pas de raison d'être. Nous avons fait l'expérience, c'est à nous, comme nous connaissons ce qu'il s'est passé dans le canton, de porter notre voix jusqu'à Berne en disant: "Appliquez tout de suite ce modèle fribourgeois, modifiez maintenant la LAMal, n'attendons pas les conclusions d'un projet pilote qui peuvent arriver dans cinq ou dix ans". Pour ces raisons, chers collègues, je vous demande de soutenir cette motion. Je vous remercie.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Mon lien d'intérêts: je suis présidente du comité de direction des foyers de la ville de Bulle et présidente de la commission de district pour les EMS de la Gruyère. Il est infiniment regrettable que les assureurs aient balayé sans motif valable la solution proposée par le Conseil d'Etat pour pallier la problématique de la compensation des risques, signifiant ainsi la mort du modèle forfaitaire d'assistance pharmaceutique. Au-delà de l'aspect économique, plus de

3,4 mio pour les EMS de notre canton, on relève de nombreuses incidences négatives: un gaspillage massif - lors d'un décès, les médicaments non utilisés sont perdus; inflation des actes administratifs qui utilisent beaucoup de ressources en personnel qualifié; déficit de réactivité dans la modification d'un traitement, soit une baisse de qualité des soins pour le résident; exclusion de l'accès à certains médicaments pour les résidents qui n'ont pas d'assurance complémentaire - c'est la confirmation d'une médecine à deux vitesses; quote-part et franchise beaucoup plus vite atteintes et grevant l'indépendance financière des résidents à faible revenu; abandon des mécanismes de maîtrise des coûts car aucune incidence ni responsabilité pour les EMS et les médecins dont les coûts pharmaceutiques augmentent; un cadeau d'environ 40 % aux entreprises pharmaceutiques sur les conditions d'achat; une perte de la collaboration et de la formation interprofessionnelle, notamment entre les soignants et les pharmaciens; un obstacle majeur pour les initiatives visant à améliorer la qualité des soins en EMS, avec l'absence de données, de monitoring et de collaboration; une perte de dialogue entre les assureurs et les partenaires fribourgeois. Ces arguments nous incitent à soutenir cette motion, même si on ne se fait pas trop d'illusions quant à l'issue de cet objet auprès des Chambres fédérales. Il s'agit surtout ici d'une décision d'intention afin d'appuyer le Conseil d'Etat dans cette démarche pour trouver des solutions à cette problématique en participant à des projets pilotes, des projets novateurs susceptibles de réduire les coûts, d'améliorer la qualité des prestations de soins et d'optimiser le fonctionnement.

Dafflon Hubert (*PDC/CVP, SC*). C'est tout de même incroyable que nous devions aujourd'hui parler de ce sujet, alors que c'est déjà tellement difficile d'économiser sur les coûts de la santé. C'est le monde à l'envers. J'aimerais commencer par le début de cette histoire. Ce sont deux pharmaciens du sud du canton, M. Buchmann de Romont, ici présent, et son collègue Repond de Bulle, aussi député, qui étaient à l'origine de cette excellente initiative pour juguler les coûts de la santé. C'est une initiative personnelle qui était à la base de cela et je pense que c'était une excellente chose. Aujourd'hui, on nous dit qu'il n'est plus possible de continuer le modèle fribourgeois qui a fait ses preuves. Ce n'est pas une expérience, c'est un test grandeur nature. On ne peut que féliciter l'idée de dire que finalement, il faut acheter les médicaments en vrac directement auprès des fournisseurs, pour avoir un meilleur prix, puis avoir une facturation forfaitaire. C'est le seul bon moyen pour simplifier toute l'administration. Cette économie n'est pas petite et on le voit rien que pour le canton de Fribourg. Depuis que cet exercice a dû être stoppé en juin 2018, les coûts ont augmenté de 3,4 millions pour notre canton; cela multiplié par 25, vous pouvez voir ce que ça veut dire pour la Suisse. C'est beaucoup d'argent. Comment peut-on en arriver à dire que ce n'est plus possible? On veut à tout prix éviter le forfait pharmaceutique, le remplacer à la tête du client, comme l'a bien dit notre collègue tout à l'heure. Cela engendre aussi des coûts supplémentaires de facturation, de suivi, de perte de médicaments; ceci est complètement inutile. Nous avons une solution fribourgeoise qui a fait ses preuves, qui n'est donc pas une expérience et il faut à tout prix aller de l'avant et montrer par les actes que ce projet fribourgeois mérite d'être poursuivi.

Je vous recommande vivement de voter à l'unanimité cette motion. Cela est hautement important. M^{me} la Commissaire, je vous demande de rapporter cela encore une fois à Berne, à vos collègues directeurs de la santé et des affaires sociales des autres cantons. J'ai d'ailleurs une question à vous poser: est-ce que jusqu'à maintenant, d'autres cantons ont pratiqué comme les Fribourgeois? Je n'ai pas encore eu la réponse et ça m'intéresserait de savoir ce qu'ont fait les autres cantons.

Et vous, chers collègues candidats pour les élections fédérales - vous serez probablement plusieurs et je vous souhaite d'être élus l'année prochaine -, n'oubliez pas ce point-là, l'article 59 de la LAMal. J'ai peur de la solution du Conseil d'Etat qui dit que oui, c'est prévu comme ça dans la LAMal et ça va suffire. Ce n'est pas un test; on a fait une expérience très favorable et qui fonctionne. Il y a beaucoup de volonté derrière; c'est de la simplification, de la solidarité pour les EMS et ça va dans le bon sens de l'économie des moyens. On cherche tous à faire des économies dans les caisses maladie et là on a un exemple parfait.

Je vous recommande vivement de voter cette motion. Je remercie les deux motionnaires, M^{me} de Weck et M. Gamba, pour avoir soumis ce projet qui va exactement dans le sens qu'on veut, au niveau non seulement cantonal, mais aussi fédéral.

Rey Benoît (*VCG/MLG, FV*). Le canton de Fribourg a su, il y a une vingtaine d'années, développer des projets innovateurs en matière de santé et de social, qui alliaient l'attention à la personne à la qualité de l'encadrement. Je citerai en particulier dans ces modèles les indemnités forfaitaires pour les proches aidants et le modèle fribourgeois d'assistance pharmaceutique dans les EMS. Ce projet, nous l'avons déjà dit, a été le fruit d'un énorme travail, un travail d'élaboration, de conceptualisation et de conviction auprès de tous les partenaires concernés pour qu'ils se rallient à cette idée novatrice. Ce travail a été fait par de nombreux initiateurs, nous l'avons déjà dit également, par notre ex-collègue Michel Buchmann qui est ici sur la tribune, et par l'engagement aussi très intense de M^{me} la Commissaire du Gouvernement. Ce modèle dont nous parlons aujourd'hui a démontré, comme le confirme le communiqué de la DSAS qui a paru hier et l'article de *La Liberté* de ce matin, la performance de ce modèle et les économies réalisées. Je ne reviens donc pas sur les données chiffrées, celles-ci ayant déjà été évoquées par d'autres intervenants, et la pertinence de ce modèle qui sont indiscutables, mais sur la décision technocratique et idéologique, comme le disait notre ministre de la Santé, M^{me} Anne-Claude Demierre, dans un article dans *La Liberté* du 7 mars, auquel j'ajouterais encore "insensée" de Santésuisse. Dans ce sens, je ne peux pas m'empêcher de citer un petit extrait du commentaire qu'avait fait Louis Ruffieux dans cette même *Liberté*: "*Un combat de plus de 3 mois - ça c'était pour contrer la décision de Santésuisse -, l'implication des plus hautes autorités cantonales et fédérales, des*

séances urgentes, des négociations à n'en plus finir, des avancées et des rebondissements, enfin un non qui suinte le mépris. A quelles fins cette incroyable mobilisation? Simplement pour défendre un modèle fribourgeois, qui fait des économies, qui est un modèle pour les assureurs et qui fait donc des économies de millions de francs pour les assurés. Eteindre ce système éclairé, en raison du problème momentané et soluble de la fourniture des données individuelles des résidents, oui, des représentants obtus de caisses-maladie sont prêts à tout détruire, parce que la petite exception fribourgeoise les ennuie, parce qu'ils écartent toute réflexion dépassant le cadre étriqué de leur intérêt direct et parce qu'ils ont l'habitude de gagner." Je crois que cet article de Louis Ruffieux résume bien le sentiment que nous avons aujourd'hui et que la plupart d'entre vous ont déjà mentionné dans cette intervention.

Dans ce sens, je pense que les représentants de l'Etat - et nous avons pu le constater - ont fait un travail énorme pour défendre leur modèle: mobilisation des conseillers aux Etats, Christian Levrat et Beat Vonlanthen, réaction officielle de notre ministre de la Santé, Anne-Claude Demierre, réaction du Conseil d'Etat, par lettre de son président d'alors, Georges Godel, et de la chancelière, le 16 mars 2008, à l'intention de M^{me} Verena Nold et du D^r Christopher Kilchenmann de Santésuisse. Y a-t-il eu une réponse à cette intervention du Gouvernement fribourgeois? Et si oui, laquelle? Je pose la question à M^{me} la Commissaire du Gouvernement.

Notre collègue, M. Michel Buchmann, dont nous parlions précédemment, a une ténacité assez remarquable et il a aussi pris la peine d'écrire au conseiller fédéral Alain Berset, alors président de la Confédération, pour lui demander des explications sur ce phénomène. Alain Berset a répondu à Michel Buchmann et je vous cite aussi une partie de cette réponse: *"Je comprends très bien que les EMS et le canton souhaitent continuer à appliquer ce modèle qui, de toute évidence, permet de réaliser des économies. L'Office fédéral de la santé publique, responsable de l'assurance-maladie sociale, a souligné à plusieurs reprises, tant par oral que par écrit, qu'il salue le modèle fribourgeois de remboursement forfaitaire s'il garantit la livraison de données individuelles en vue de la compensation des risques."* A l'évidence, la solution élaborée prévoit la transmission de données individuelles aux assureurs, conformément aux prescriptions de l'ordonnance sur la compensation des risques. Et il poursuit: *"Les partenaires tarifaires peuvent retrouver dans le cadre légal une solution qui permette de maintenir le remboursement..."* [temps de parole écoulé]

Je conclus en disant simplement que le groupe Vert Centre Gauche soutient ce modèle à l'unanimité et vous demande d'en faire autant.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Il y a eu trois orateurs brillants avant moi, je ne veux donc pas prolonger. Mes liens d'intérêts: j'étais chirurgien à l'hôpital de Payerne. J'avais peu de choses à faire dans les homes, mis à part mettre des prothèses aux résidents qui tombaient.

Il s'agit pour nous ici de remettre une compresse - on peut le dire - sur une plaie qui s'appelle hémorragie des coûts de la santé. Je pense qu'il faudra mettre une grosse compresse. Ce qu'on attend de nous, c'est de donner un appui fort de la part du Grand Conseil pour que ces cercles de compétences, cercles de qualité ou appelez ça comme vous voulez, qui sont formés de pharmaciens, de toubibs, de médecins et d'infirmiers-ières dans les homes, puissent continuer leurs travaux et que ces derniers soient honorés comme il se doit.

Le groupe de l'Union démocratique du centre va soutenir en bloc cette motion, malgré l'avis du Conseil d'Etat que je ne comprends pas.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de l'Association fribourgeoise d'aide et de soins à domicile et présidente de l'EMS Les Martinets à Villars-sur-Glâne. Je ne voudrais pas redire ce qui a été très justement dit jusqu'ici, mais j'estime qu'il est absolument important qu'il y ait un bloc uni de ce Parlement pour soutenir cette motion.

La situation fribourgeoise, qui a fait ses preuves durant une quinzaine d'années et qui, du jour au lendemain, a été balayée d'une manière totalement inadmissible, s'est révélée extrêmement coûteuse à la fois pour les établissements, pour les assurés et pour le canton. Il est quand même incompréhensible de voir que les assureurs, qui font des pressions énormes sur les assurés pour baisser les prix, sont les premiers qui font tout pour les faire monter. Pendant ma vie active à l'Office fédéral des assurances sociales, j'ai souvent entendu la formule "assureurs-voleurs" et je peux vous dire que ça n'est pas pour rien sans doute qu'elle a été dite et lâchée dans ces milieux que nous connaissons bien. Cela dit, l'incurie de l'Office fédéral de la santé publique, qui est toujours prompt à soutenir des mesures voulues par les assureurs, mais assez peu prompt à soutenir les mesures pourtant prévues par la loi pour réduire les coûts, est totalement incompréhensible. Comme l'est d'ailleurs la position du Conseil fédéral très attentiste sur ce point, alors qu'on sait très bien qu'il y a eu des discussions au sein des commissions de la santé publique du Conseil national et du Conseil des Etats. Mais, finalement, on préfère enterrer le problème plutôt que l'empoigner. Qu'est-ce qu'on fait lorsqu'on ne veut pas traiter quelque chose? Eh bien on fait des rapports, des projets-pilote et on poubellise, Mesdames et Messieurs. C'est exactement le même principe lorsque vous voulez vous débarrasser de votre chien, vous dites qu'il a la rage. J'estime que nous devons donner un signal très fort à notre Gouvernement pour qu'il agisse sans délai. Il faut que le Gouvernement, la Conférence romande, ainsi que tous les milieux concernés fassent

pression. C'est le seul moyen de faire bouger les choses et de ramener, au moins ici, une économie quand même substantielle comme on a pu le voir.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/FDP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis médecin responsable d'un home depuis plus de 20 ans. Je suis aussi membre du conseil de fondation du home de la Providence à Fribourg. J'aimerais tout d'abord associer mes remerciements à M. Buchmann, pour ce projet qui a été conduit conjointement avec la Société de médecine. Nous ne pouvons non pas déplorer un seul de ces états, mais le Département de l'intérieur avait aussi... ou les assureurs avaient balayé notre assistance, notre cercle de qualité, pour la discussion des médicaments des praticiens.

Je peux rejoindre tout ce qui a été dit jusqu'à présent. J'aimerais quand même donner quelques éclaircissements sur les chiffres. Vous avez vu dans le journal 3,4 millions d'augmentation. Ce chiffre est sous-estimé, parce que pendant les premiers mois, on avait encore des médicaments en réserve et il y avait encore des boîtes entamées; vous pouvez donc augmenter ce chiffre de 1/12^e, soit 4,2 millions. Vous pouvez encore y ajouter la taxe de pharmacien et les prestations que le médecin doit faire en supplément. Donc, l'arrêt de ce système augmente les coûts d'environ 5 à 6 millions, pas de 3,4 millions. De plus, qui supporte cette histoire? Eh bien ce sont les résidents d'abord, puisqu'ils doivent payer les médicaments qui ne sont pas sur la liste des spécialités - et ce ne sont pas de petits montants -, y compris les taxes de pharmacien. Et, naturellement, qui est responsable? Vous l'avez entendu, M^{me} Pythoud l'a dit, c'est le médecin qui signe les ordonnances. Je reviendrai sur un petit scénario, puisque les parents de résidents m'ont approché à ce sujet.

Qu'est ce qui change depuis l'introduction de ce système? Pour moi, médecin, ça ne change pas grand-chose car j'ai une taxe. Je dois signer un peu plus d'ordonnances. Pour mon activité d'urgences, je n'ai plus les médicaments y relatifs. Heureusement que j'ai toujours dans ma valise ce qu'il faut, bien que ce ne soit pas forcément légal (*rires*). C'est la réalité de notre terrain; on est obligés de le faire.

Et maintenant, je cherche les coupables. Vous avez parlé des assureurs, mais qu'est-ce qu'on a fait? On a d'abord voulu une compensation des risques et celle-ci a imposé que finalement on soit clairs dans les chiffres. On veut, par l'Administration, contrôler de A jusqu'à Z tout ce qu'il se passe dans la santé. C'est là la réponse à cette opposition des assureurs, qui sont assurément blindés, parce qu'ils ont la loi derrière eux. Donc, l'erreur qu'on a faite, c'est de ne pas anticiper ce qui vient d'arriver. Les bruits de couloirs que j'entendais dans le home étaient déjà bien présents. On n'a pas réagi avant le mois de janvier 2018. On est donc restés très attentistes. Qui perd? Eh bien naturellement ce sont les résidents, mais ce sont aussi tous les citoyens fribourgeois qui verront l'année prochaine ou les années suivantes monter leur prime d'assurance. Qui est-ce qui va perdre encore? C'est l'Etat, mais aussi le contribuable, lui cette fois-ci parce que les prestations d'intérêt général vont augmenter, car les gens n'arrivent plus à payer. On s'attaque ici, chers collègues députés, aux plus démunis, ceux qui sont dans les homes et qui ne peuvent pas se défendre. Je trouve cette attitude irrespectueuse et inacceptable. Pour la Providence, nous avons un chiffre d'affaires de 200 000 francs bruts pour les médicaments, qui a maintenant augmenté à 300 000 francs, soit 50 % de plus. Si moi j'augmente mes coûts de 50 %, je me retrouve dans une commission paritaire et au tribunal. Et pourquoi n'agissons-nous pas envers ceux qui ont créé ce système et qui ont créé cette inégalité et cette injustice vis-à-vis des citoyens et des résidents fribourgeois?

Le groupe libéral-radical va accepter à l'unanimité cette motion.

Marmier Bruno (*VCG/MLG, SC*). Je ne vais pas ajouter des éléments. Je voulais juste dire que j'ai bien compris l'interpellation du député Dafflon à l'intention de ceux qui sont candidats aux élections fédérales. J'ai une interpellation à vos états-majors de parti, surtout à droite, pour que lorsque vous nommez ou que vos partis représentés au Parlement fédéral nomment des gens dans les commissions et notamment à la commission de la santé: faites en sorte de nommer des gens indépendants! Il y a dans vos partis, à droite, des gens qui sont indépendants des lobbys; faites en sorte que ce soit ceux-là qui soient nommés et pas des gens qui sont dépendants des lobbys, qui sont eux-mêmes membres des directions des assurances!

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis médecin dans la belle commune de Corminboeuf et travaille dans le home du Manoir.

Par cette prise de parole, je désire remercier les nombreuses et nombreux pharmaciennes et pharmaciens fribourgeois qui furent et sont encore les moteurs de cette belle collaboration. Je remercie aussi les infirmières, les infirmiers, les directeurs, les directrices et, finalement, les médecins de nos homes, qui ont tous compris ces enjeux de travailler ensemble pour faire des économies de médicaments. Je vous ai tous écoutés et je suis surpris par votre bonne compréhension de ce domaine qui me semblait assez compliqué. Il me semble vraiment que tout le monde a très bien compris les enjeux. Il existe malheureusement des intérêts différents qui vont à l'inverse de cette logique. Dans un premier temps, les assurances maladie actives dans notre canton, surtout le Groupe Mutuel, ont soutenu ces collaborations entre pharmaciens et travailleurs de la santé. Ces dernières années, elle se sont malheureusement retirées progressivement. Je ne vais pas vous parler de mon quotidien aussi dans les homes, parce que mon collègue Jean-Daniel l'a très bien fait. Mais je vous dirai simplement qu'actuellement c'est le bordel, avant c'était le soleil et la plage (*rires*). Le Conseil d'Etat reconnaît d'ailleurs, dans sa réponse, le bien-fondé de ces

travaux. Néanmoins, les promesses ne suffisent plus. Il faut absolument que nos représentants fédéraux, qui sont informés de nos démarches, reçoivent un signe clair et positif de notre canton, innovateur dans ce domaine. Ils devront adapter la LAMal. Nous vous demandons donc de soutenir cette motion par un oui clair. Finalement, je pense aux anciens mais, comme nouveau grand-père, j'ai aussi une petite pensée pour les jeunes parents, papas, mamans, qui dorment ces dernières nuits parfois très mal.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Dans l'élan de défendre la motion que M. Gamba et moi-même avons déposée, j'ai oublié d'indiquer mes liens d'intérêts: je suis vice-présidente du Réseau Santé Sarine et présidente du home bourgeois des Bonnesfontaines.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le Conseil d'Etat est convaincu de l'efficacité du système d'assistance pharmaceutique, qui a prévalu durant plus de quinze ans dans notre canton. Je m'associe aux remerciements qui ont été faits à M. Buchmann, à M. Repond, mais aussi à l'ensemble des pharmaciens et EMS qui ont fait un travail remarquable durant ces quinze années. Je ne peux que regretter infiniment que les assureurs aient mis fin à ce système qui a porté ses fruits depuis toutes ces années et qui a permis des économies dans ce canton puisque nous avons le prix de médicament le plus bas de Suisse. Effectivement, comme vous l'avez relevé, il y avait une collaboration entre les partenaires. On a aussi évité un énorme gaspillage, il faut le dire. Cette suppression a également mis fin, finalement, aux projets de recherches que nous étions en train de mener, notamment des projets de déprescriptions. Il faut savoir que les résidents en EMS ont de très nombreux médicaments et on sait que parfois, quand il y a trop de médicaments, les effets peuvent s'annuler entre eux. Nous avons la preuve maintenant de ce que nous avons annoncé l'année passée, soit que la suppression de ce système allait provoquer une forte augmentation des coûts. Et là, puisque nous avons le monitoring sur les coûts du deuxième semestre 2018, ce que nous avons dit, c'est-à-dire que ça coûterait 3,5 millions de plus aux Fribourgeois dans le cadre du paiement de leurs primes, s'est révélé parfaitement exact, puisque ce monitoring a conclu à une augmentation des coûts de l'ordre de 3,4 millions. Certainement qu'il y aura pour les autres années des coûts encore supplémentaires. Je rappelle que les assureurs avaient dit qu'en supprimant le système fribourgeois, ça ne serait pas plus de 1,5 million de coûts supplémentaires à charge des primes. On voit bien qu'on avait parfaitement raison sur les chiffres, au-delà encore de tous les autres éléments de péjoration dans ce domaine.

Ce que j'aimerais dire, c'est qu'on partage le même but, soit que ce projet d'assistance pharmaceutique puisse revoir le jour à Fribourg, sur une base sûre, qui nous permette vraiment de nous projeter dans l'avenir. Je suis convaincue que c'est le meilleur système possible. M. le Député Dafflon a dit 3,4 millions d'économies multipliés par 25, mais c'est bien plus que ça. Le pourcentage de Fribourg, quand on se met en comparaison suisse, c'est 3 %. Donc, ces 3,5 millions c'est 3% qu'on peut imaginer. Vous voyez donc que ça représente, en termes d'économies, bien plus que ça. Je suis d'avis que le modèle fribourgeois devrait être un modèle suisse et qu'il devrait pouvoir s'implanter dans tous les cantons, vu sa qualité. Nous l'avons monitoré, nous l'avons suivi, nous avons les preuves que c'était un bon système. Les assureurs ne l'ont pas entendu de cette manière-là, pourtant Dieu sait si on s'est battus et engagés, d'abord les associations, les pharmaciens et les EMS. Pour répondre à M. le Député Schumacher, ce sont d'abord ces associations-là qui sont allées aux négociations. Dès que j'ai été informée du problème, j'ai immédiatement pris le dossier, impliqué les conseillers aux Etats, demandé à rencontrer les dirigeants des assureurs avec lesquels j'ai fait trois séances. Par rapport à la compensation des risques, nous avons une réponse à cette question-là; nous l'avons parfaitement identifiée et nous savions comment y répondre. Les assureurs ont refusé la solution que nous avons proposée et je réfute totalement cette accusation de dire que nous n'aurions pas pris les choses en mains. Nous avons tous les éléments pour répondre aux besoins des assureurs sur la compensation des risques. Ils n'ont pas accepté nos propositions et, dans ce dossier-là, je pense que nous avons vraiment, tant les conseillers aux Etats que le canton et les partenaires, fait tout ce que nous pouvions pour garder ce système en place.

A la question de savoir s'il y a d'autres cantons qui font la même chose, on peut dire qu'il y a les cantons du Valais et du Tessin qui ont un peu ce système-là, mais différent, avec moins d'économies potentielles, moins de synergies, mais ils ont un modèle qui ressemble un peu. Comme ce sont quand même les pharmaciens qui livrent, il n'y a pas les économies réalisées par le système qui avait été mis en place à Fribourg.

Sur la question de la réponse du Conseil fédéral, je suppose que M. le Député Dafflon a lu la réponse du Conseil d'Etat. Le deuxième paragraphe fait part de la réponse du Conseil fédéral qui dit qu'il maintient la nécessité de prendre les coûts pharmaceutiques dans la compensation des risques. Donc nous, nous pouvons répondre à cette demande-là. Cependant, il a estimé aussi que la compensation des risques n'excluait pas une rémunération forfaitaire de médicaments, pour autant que les partenaires tarifaires (EMS et assureurs) trouvent une solution respectant le cadre légal. C'est cette solution-là que les assureurs n'ont pas voulue. Le DFI a toujours dit que c'était tout à fait possible de maintenir les forfaits, mais qu'il ne pouvait pas intervenir, parce que ça devait être un accord entre les assureurs et les EMS.

Si nous avons proposé de refuser cette motion, c'est parce que juste après son dépôt, le Conseil fédéral a mis en consultation un projet modifiant la LAMal, pour permettre justement de développer des projets-pilote qui seront ensuite monitorés et qui

pourraient s'implémenter dans l'ensemble de la Suisse. Donc, nous estimions que nous pouvions reprendre notre projet, nous inscrire dans le projet-pilote monitoré et qu'ensuite il puisse s'instaurer dans toute la Suisse. Parce qu'évidemment, tous ne sont pas convaincus que le modèle fribourgeois est le meilleur. Les assureurs m'ont d'ailleurs dit: "Madame Demierre, si votre modèle était si bon, tous les autres cantons l'auraient pris". Je leur ai répondu que c'est certainement ce qu'ils auraient dû faire, parce qu'ils auraient été bien inspirés pour maîtriser les coûts de la santé à l'heure où on cherche tous des solutions pour en diminuer l'augmentation. Ce n'est donc pas si facile de dire que ce modèle fribourgeois doit être implémenté. Si on peut l'inscrire dans cet article de loi... Evidemment, il y a encore un peu de chemin, puisqu'il est en consultation. Cet article de loi a été soutenu par le Conseil fédéral, par la CDS, en demandant de l'assouplir un petit peu pour que justement il y ait un peu moins de mesures contraignantes sur le projet-pilote. Nous nous sommes dits que nous nous engageons dans cette voie-là en reprenant notre projet qui peut simplement se réimplanter avec une assurance qu'il y ait alors un ancrage ensuite.

En complément, je suis en discussion avec le DFI, parce que le conseiller fédéral Berset s'est engagé à organiser une table ronde avec les partenaires. Les conseillers personnels de M. Berset sont en discussion avec les assureurs et nous devrions avoir une proposition de table ronde prochainement, pour pouvoir essayer de trouver une solution avec les assureurs pour pouvoir remettre en place ce projet de manière pérenne.

Les choses sont donc sur la table. C'est pour ces raisons-là et en sachant que l'initiative est une proposition faite à l'Assemblée fédérale d'élaborer un projet d'acte fédéral. Les deux Chambres doivent d'abord accepter l'initiative. Si vous suivez la politique fédérale, vous avez certainement vu que les initiatives cantonales sont plus que rarement acceptées et, quand bien même les deux Chambres accepteraient l'initiative, il y a ensuite une commission qui est chargée d'élaborer un projet d'acte fédéral, en règle générale une loi fédérale ou alors un arrêté fédéral. Evidemment, il y a encore un énorme chemin à parcourir et nous avons souhaité une voie qui soit un peu plus courte, en mettant vraiment toute notre énergie pour que ce projet puisse se réimplanter dans le canton de Fribourg, au bénéfice des résidents de ce canton, mais au bénéfice aussi des Fribourgeois et des Fribourgeoises. Je pense que sur le but, on est en parfait accord et on souhaite toutes et tous que ce projet puisse se réimplanter dans le canton. Simplement, c'était le chemin qui était un peu différent. J'ai entendu que vous vous êtes exprimés très largement pour le soutien de cette initiative. Je suis la conclusion du Conseil d'Etat en vous invitant à refuser cette motion, tout en sachant qu'on souhaite le même objectif.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 92 voix contre 0. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 92.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat 2018-GC-139

HFR: la mission avant tout

Auteur-s:	Gapany Johanna (PLR/FDP, GR) Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	13.09.2018 (BGC septembre 2018, p. 3205)
Développement:	13.09.2018 (BGC septembre 2018, p. 3205)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.01.2019 (BGC mars 2019, p. 497)

Prise en considération

Schumacher Jean-Daniel (PLR/FDP, FV). Mon intervention s'inscrit dans la ligne de ce que j'avais prévu pour l'hôpital, c'est-à-dire qu'on devait d'abord avoir un éclaircissement sur les finances et ensuite on devait effectivement avoir l'opinion du Gouvernement sur ce qu'il veut au sujet de son hôpital dans notre canton.

Il faut savoir qu'il y a un certain nombre de problèmes qui sont d'abord des problèmes politiques avant d'être des problèmes stratégiques de l'hôpital lui-même. Ce sont des questions et des réflexions qu'il faut faire sur la prise en charge des patients germanophones par exemple. Il y a aussi le problème de comprendre le fonctionnement. Est-ce qu'il est économique, mais surtout est-ce qu'il correspond à des critères de qualité? Lorsque j'ai trois plateaux techniques pour faire la même prestation, est-ce que je dois absolument les garder? Si j'ai une masse critique de trente cas et qu'on les répartit sur trois équipes, est-ce que je conserve la qualité? C'est tout un ensemble de réflexions que j'aimerais voir faites par le gouvernement pour nous informer des choix que l'on aura à faire peut-être au sein de ce Grand Conseil. On aura des propositions à faire au conseil d'administration et il faut que nous nous soyons décidés avant. Je trouve toujours extrêmement dommageable qu'on propose par exemple un moment de fermer, puis finalement on ouvre. Il faut vraiment savoir ce que l'on veut faire, comment on se situe dans les dix, quinze prochaines années avec notre hôpital.

Je ne vais pas faire plus long. Je souhaite l'éclaircissement. Je vous invite à accepter ce postulat et vous en remercie.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis, avec mes collègues chefs de groupe, membre du comité de sélection au sens de l'article 11 LHFR.

Il est très bien que le Grand Conseil s'occupe du HFR et que cet objet soit toujours traité. On s'en inquiète c'est vrai. Il nous a occupé passablement en 2018 et il va encore nous occuper cette année et l'année prochaine.

Au nom du groupe socialiste, je me détermine par mon intervention tant sur ce postulat, déposé par M. Schumacher et M^{me} Gapany, que sur le mandat interpartis déposé après. Je vous informe que le groupe socialiste acceptera ces deux objets.

L'année passée, nous avons déterminé des choix à faire.

- > La gouvernance et le changement du conseil d'administration.
- > La question des infrastructures. On attend aussi là du Conseil d'Etat la question de la prise en charge ou pas pour la construction d'un nouvel hôpital sur le site de Bertigny et si oui, quel montant le canton est prêt à mettre en œuvre.
- > L'opérationnel en tant que tel. C'est toutes les questions de LPers et autres aménagements qui devaient intervenir.

Pendant tout ce temps-là, la stratégie doit quand même continuer.

Le point un est en passe d'être résolu. Le comité stratégique siège depuis quelques mois déjà, les séances vont de bon train et j'espère qu'avec mes collègues nous pourrions vous présenter dans les meilleurs délais des personnes susceptibles de mener à bien ce débat.

S'agissant du bâtiment, la balle est maintenant dans le camp du Conseil d'Etat pour nous donner des informations.

Concernant la stratégie, il est juste qu'une stratégie doit intervenir. Elle découle de cette loi sur l'HFR que nous avons modifiée au 1^{er} janvier 2019. La question peut être d'actualité parce qu'il est peut-être important de savoir qui de l'ancien conseil d'administration, du conseil d'administration provisoire ou du nouveau conseil d'administration va valider cette stratégie. Il doit y avoir une cohérence et je serais très intéressé d'entendre M^{me} la conseillère d'Etat, qui a repris la présidence à titre provisoire de l'HFR, nous en dire plus tout à l'heure. Il faut bien évidemment que la stratégie qui est en cours d'élaboration soit acceptée par le nouveau conseil d'administration à élire. Nous sommes sur la bonne voie. Le Grand Conseil s'occupe de ce HFR et j'espère pouvoir mener à bien ses destinées avec l'appui du Grand Conseil.

Bapst Markus (*PDC/CVP, SE*). Ich richte mich hier an Sie als Fraktionssprecher der Christlichdemokratischen Fraktion. Ich möchte Ihnen mitteilen, dass die Fraktion zu beiden Vorlagen - ich spreche zu beiden Vorlagen - Stimmfreigabe beschlossen hat.

Wir haben in der Fraktion die bereits vorher lange geführte Spitaldebatte nicht wiederholt. Wir stellen fest, dass das, was unsere Fraktion wollte, nämlich eine Totalrevision des Spitalgesetzes, leider nicht durchgekommen ist. Wir sind nach wie vor nicht zufrieden damit, stellen aber mit einer gewissen Genugtuung fest, dass trotz allem Elemente der ursprünglichen Diskussion im Postulat, vor allem aber im Mandat, übernommen werden. Ich verweise insbesondere auf die interkantonale Koordination, die uns am Herzen liegt.

Zu den einzelnen Inhalten: Das Postulat - das war eine Kritik in der Fraktion - bringt nicht viel Neues. Wir wissen Vieles schon, aber es schadet auch nicht, wenn es überwiesen wird. Das Mandat ist konsequenter. Da wird dem Staatsrat ein Auftrag gegeben. Die Punkte, die aufgelistet sind, sind, insbesondere die medizinische Strategie, die Entwicklungen in diesem Bereiche. Man kann sich fragen, ob das Aufgabe des Staates ist. Vielleicht die Rahmenbedingungen zu setzen? Aber dann stellt sich die Frage, wo der Schnitt gemacht wird, was interessiert, vor allem zwischen dem, was der Verwaltungsrat tun soll in Zukunft und dem, was effektive vorgegeben wird. Das scheint uns nicht klar und da erwarten wir eine Antwort.

Weitere Fragen sind diejenige nach der Positionierung unseres Spitals - und das ist eine politische Frage - zwischen den zwei universitären Zentren und diejenige nach dem Angebot, das der Staat unserem Spital in Zukunft geben will.

Mit diesen wenigen Hinweisen habe ich geschlossen.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis le vice-président du conseil d'administration du HFR depuis le 1^{er} janvier 2019.

Suite à la lecture de ce postulat demandant de définir les missions du HFR, je me pose la question de son utilité. Une bonne partie des points mentionnés ou demandés figurent déjà dans la motion Bapst/Wüthrich et dans la future décision du mandat 2018-GC-152. Les missions confiées au HFR dépendent de la planification hospitalière. Je cite l'article 12 de la loi sur l'hôpital fribourgeois: "Attribution: le conseil d'administration organise dans le cadre de la planification hospitalière et du mandat de prestations établi par le Conseil d'Etat les activités hospitalières". Cette commission cantonale formée de cinq députés de chaque groupe parlementaire fait très peu parler d'elle et ne produit à ce jour, à ma connaissance, aucun rapport permettant de juger de son travail pourtant essentiel. Je ne me souviens plus qui est le représentant du Parti libéral-radical dans cette commission de planification hospitalière. Je souhaite savoir si cette commission, si importante à mes yeux, se réunit encore et si elle prépare une nouvelle planification, touchant autant les missions du HFR que de la clinique Daler et de la Clinique générale. A mes yeux, chaque commission permanente ayant des députés en son sein doit faire un rapport annuel précis sur le travail effectué, en particulier à l'intention du Conseil d'Etat ou du Grand Conseil.

M^{me} la conseillère d'Etat, je me permets de vous demander des informations sur le travail à ce jour de cette commission de planification hospitalière, et si un rapport peut nous parvenir sur le travail effectué à ce jour et sur le travail futur planifié jusqu'à la fin de cette période administrative. Dans ce sens, je refuse totalement ce postulat que j'estime inutile.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Notre groupe a pris connaissance avec intérêt de ce postulat ainsi que du mandat dont nous allons parler après et déposé par nos collègues Schmid et consorts, s'agissant de la stratégie pour le futur du HFR. Je m'exprime donc pour ces deux objets.

Après le renouvellement en cours du conseil d'administration, il est primordial que ce nouveau conseil d'administration fixe et communique sa stratégie. Je pars d'ailleurs de l'idée que les réflexions sont déjà en cours sur cette stratégie sous l'égide de vous, M^{me} la conseillère d'Etat, comme nouvelle présidente *ad interim* de ce conseil d'administration. Nous sommes de ce fait satisfaits de la proposition d'acceptation par le Conseil d'Etat de ces deux outils parlementaires que nous allons également accepter. Le renouvellement de la tête du HFR était la première étape à effectuer. La fixation de cette stratégie est la deuxième étape. La troisième étape permettra à notre Grand Conseil de prendre éventuellement l'une ou l'autre décision par rapport à des réformes législatives s'il le faut.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat, comme d'ailleurs le mandat ensuite, parce que nous souhaitons vous présenter un rapport sur la vision d'ensemble de la situation de l'HFR. Nous le ferons dans le cadre de la réponse au postulat. On utilisera comme base la réponse au postulat Schumacher/Savoy, concernant l'état des finances de l'HFR. Cela permettra d'y mettre l'ensemble des éléments, tant le positionnement de l'HFR que la présentation de la stratégie qui est actuellement discutée au conseil d'administration. Effectivement, nous avons commencé les réflexions. Nous avons déjà deux rapports sur lesquels nous pouvons nous appuyer, notamment sur un rapport d'une étude de multi-sites qui doit arriver. Et puis, l'Hôpital fribourgeois a également effectué une étude de marché en interviewant plus de 40 personnes dans tout le canton, ainsi que différents partenaires de l'HFR, pour entendre leurs besoins. Ces éléments-là nous permettront de réfléchir sur la stratégie à adopter par l'HFR pour répondre aux besoins de la population. On sait aujourd'hui qu'on fait tout partout et qu'on ne peut effectivement pas continuer comme ça. Il va falloir définir des missions très claires pour l'ensemble des sites de l'HFR. C'est un élément important pour pouvoir aussi répondre aux besoins de la population fribourgeoise et rester attractifs pour l'engagement des médecins-chefs, médecins-adjoints, chefs de clinique et assistants. On voit que là, il y a un élément extrêmement important.

Il faut voir aussi quels sont rôles des uns et des autres. Comme l'a évoqué M. le Député Schoenenweid, le Conseil d'Etat fixe la liste hospitalière sur préavis de sa commission de planification. Il y a donc toute une procédure pour celle-ci. Il y a d'abord une évaluation des besoins de la population, ensuite on prend en compte différents éléments, comme le transfert du stationnaire sur l'ambulatoire, l'évolution technologique, l'évolution de la démographie du canton de Fribourg et le vieillissement en parallèle de sa population, ce qui nous permet d'évaluer les besoins de la population fribourgeoise. Il y a ensuite un appel d'offres qui est fait à l'ensemble des hôpitaux, dans le canton et hors canton, pour répondre à la LAMal. Tous ces éléments-là nous permettent de définir la liste hospitalière. L'HFR est au bénéfice d'une série de prestations et, après, il appartient à son conseil d'administration de dispenser les prestations sur ses différents sites. Ce rôle-là est clairement donné par la loi. Nous sommes en train de préparer la prochaine planification hospitalière et l'objectif est d'avoir une liste hospitalière à l'horizon 2023. Nous travaillons avec les routeurs zurichois, qui seront complètement revus, sauf erreur, en 2021. Cela nous permettra, comme à presque l'ensemble des cantons suisses, de nous appuyer sur ces routeurs. Nous l'avions déjà fait pour la première planification qui nous permet, je pense, de répondre aux besoins de la population.

Voilà donc le planning des travaux.

En ce qui concerne la commission de planification sanitaire, ce n'est pas seulement une commission de planification hospitalière. Elle se prononce aussi sur d'autres thèmes, comme les questions de planification, promotion, prévention, places en EMS, mais aussi sur tout ce qui est moratoire sur l'équipement lourd. Il y a donc différents rôles qui sont donnés à cette commission. Nous sommes donc en train de faire le calendrier de la prochaine planification et la commission sera convoquée. On a déjà donné l'information sur le calendrier. Dès qu'on aura les prochaines étapes avec les dates, où nous aurons notamment l'évaluation des besoins, la commission sera évidemment impliquée le plus rapidement possible dans ces travaux.

Je rappelle qu'il est extrêmement important que l'on positionne l'Hôpital fribourgeois entre le CHUV et l'Insel, avec un rôle stratégique pour qu'il puisse répondre d'une part aux besoins de la population, qu'il puisse assumer son rôle de formation et qu'il puisse rester évidemment attractif pour la population fribourgeoise.

Par rapport au futur, le comité de sélection procède actuellement à une série d'auditions. L'idée est que nous puissions venir au Grand Conseil en mai pour vous proposer les trois membres qui seront élus par le Grand Conseil. Ensuite, ce conseil d'administration devra se mettre à l'oeuvre. Au vu du budget 2019 qui, je vous le rappelle, présente un déficit de 21 millions, nous ne pouvons pas attendre que le nouveau conseil d'administration arrive, pour discuter de cette stratégie. Nous avons donc commencé ce travail. On est dans une position un peu délicate, puisqu'on sait qu'il y a des nouveaux qui arrivent. Mais si les nouveaux arrivent et qu'ils doivent reprendre tous les travaux, on peut imaginer qu'on n'arrivera pas avec une stratégie avant une année. On ne peut pas se permettre d'attendre et il faut absolument qu'on puisse prendre des mesures pour redresser les finances de l'Hôpital fribourgeois. On aura l'occasion de l'annoncer prochainement, l'année 2018 s'est bouclée avec des comptes nettement meilleurs que le budget 2018. Nous avons eu une très forte augmentation de l'activité, qui s'est poursuivie au début de l'année et on voit que des mesures d'efficacité initiées l'année passée, notamment des mesures pour diminuer la durée de séjour, ont porté leurs fruits. Evidemment, nous devons continuer ces efforts-là. C'est donc à cette tâche-là que s'attèle le conseil d'administration actuellement, jusqu'à ce qu'il puisse transmettre la suite du dossier à son successeur. Nous vous proposons d'accepter ces deux outils parlementaires et nous viendrons avec un rapport complet, pour que vous ayez toute la vision d'ensemble et qu'il puisse y avoir des débats dans cette enceinte sur la question de l'avenir de l'HFR.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 4. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 86.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 2.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Mandat 2018-GC-152

Mission stratégique et financement du HFR

Auteur-s:	Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA) Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR) Mutter Christa (VCG/MLG, FV) Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC) Wüthrich Peter (PLR/FDP, BR) Rey Benoît (VCG/MLG, FV) Ballmer Mirjam (VCG/MLG, SC) Perler Urs (VCG/MLG, SE) Chassot Claude (VCG/MLG, SC) Péclard Cédric (VCG/MLG, BR)
Représentant-e du gouvernement:	Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales
Dépôt:	11.10.2018 (BGC octobre 2018, p. 3457)
Développement:	11.10.2018 (BGC octobre 2018, p. 3457)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.01.2019 (BGC mars 2019, p. 499)

Prise en considération

Schmid Ralph Alexander (VCG/MLG, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Chirurg am Inselspital, Direktor der Klinik für Thoraxchirurgie und verantwortlich für die Thoraxchirurgie am HFR. Aufgrund der Professur in dieser Position ist mein Arbeitgeber die Universität Bern.

Wie wir alle wissen, steht es zur Zeit nicht sehr gut um das HFR. Diese Institution kämpft mit grossen finanziellen und strukturellen Problemen. Zum Teil sind sie hausgemacht, zum Teil bedingt durch die sich rasch wandelnden Rahmenbedingungen, Lokalpolitik und andere Faktoren in diesem komplexen Zusammenspiel.

Wir haben dieses Mandat eingereicht, um in dieser verfahrenen Situation ein Prozedere zu initiieren, damit der neue Verwaltungsrat aufgrund von klaren Richtlinien reorganisieren und planen kann. Beide Seiten, der Staatsrat und der Verwaltungsrat des HFR, sollen nun ihre Hausaufgaben erledigen. Wir haben vier Punkte zusammengefasst, welche wir auch schon an anderer Stelle vorgebracht haben.

Diese vier Punkte umfassen:

1. Der Staatsrat legt klare Rahmenbedingungen für das HFR fest.
2. Vom Verwaltungsrat des HFR wird eine umfassende und zukunftsgerichtete medizinische Angebotsstrategie verlangt, vor allem auch im Hinblick auf die Positionierung zwischen dem CHUV und dem Inselspital. Frage: Kooperation oder Wettbewerb?
3. Der Staatsrat definiert klar die Kosten für die *prestations d'intérêt général* und bezahlt diese auch. Diese umfassen die Kosten für die Regionalisierung des HFR, die Zweisprachigkeit, Forschung und Lehre, etc..
4. Der Staatsrat verlangt vom Verwaltungsrat des HFR einen Plan für die Investitionen, vor allem natürlich für das neue Spitalgebäude, und deren Finanzierung und eine Analyse in Bezug auf die Finanzierbarkeit der Investitionen mit dem DRG-System, welche ja im Prinzip diese beinhalten. Zudem muss der Staatsrat darlegen, ob und unter welchen Bedingungen der Staat dem HFR einen Kredit für diese Investitionen gewähren wird.

Nous avons constaté que le Conseil d'Etat a compris l'urgence de cette situation et par conséquent demande l'acceptation de ce mandat. Le groupe Vert Centre Gauche le soutient à l'unanimité.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical soutiendra à une autre très forte majorité le mandat déposé par plusieurs députés et traitant de la problématique de la mission stratégique et du financement du HFR.

Je ne reviendrai pas sur les missions, la stratégie et les conditions-cadres du HFR, domaines traités lors du débat précédent. Par contre, la thématique des prestations d'intérêt général (PIG) doit être revue dans les meilleurs délais. Il y a trop d'années déjà que la définition de la clarification et le financement de ces PIG crispent les deux partis que sont le Conseil d'Etat et le conseil d'administration du HFR. Cela a bien trop duré et a créé une image ternie du HFR.

Le groupe libéral-radical demande que le Conseil d'Etat et le futur conseil d'administration se mettent d'accord sur les PIG sans trop attendre, mais de manière sereine entre deux parties visant le partenariat et une relation de confiance à long

terme. L'aspect du bilinguisme du personnel soignant me semble particulièrement important pour regagner la confiance de l'ensemble de la population fribourgeoise. Dans ce contexte-là, le HFR se doit de faire un effort supplémentaire et le Conseil d'Etat de le soutenir afin de diminuer les hospitalisations hors canton.

S'agissant des investissements, il est en effet nécessaire que la direction du HFR en fasse une planification avec échéancier et financement. Sur ce dernier point, c'est en principe l'exploitation opérationnelle du HFR qui doit pouvoir l'assumer. Toutefois, le groupe libéral-radical n'exclut pas en l'état une aide financière partielle du canton sous forme de prêt dans le cadre du développement du HFR.

Enfin, oui à une information régulière au Grand Conseil - toutefois avec le maintien du secret des affaires nécessaires au conseil d'administration-, mais une information destinée à expliquer les choix stratégiques décidés et les raisons de ceux-ci. Comme députés, veillons à avoir une attitude raisonnable et responsable pour les expliquer à la population sans vouloir jouer nous-mêmes aux administrateurs, pour vouloir par exemple défendre une politique régionaliste non efficiente.

Avec ces quelques considérations, le groupe libéral-radical vous recommande d'accepter ce mandat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui entrent en matière sur ce mandat, qui se sont exprimés pour ce mandat ou pour les deux tout à l'heure. Nous allons répondre à l'ensemble des questions posées pour le mandat dans le cadre de ce rapport. Je ne vais donc pas prolonger le débat sur cette question.

J'aimerais juste apporter une précision concernant la question des prestations d'intérêt général. Il y a un groupe de travail qui a été constitué pour se mettre d'accord sur la définition des prestations d'intérêt général, pour se mettre d'accord aussi sur le système de financement. Le travail se fait en parfaite collaboration actuellement et je suis très confiante que nous arrivions très prochainement à un résultat sur ces questions-là. Je partage le souci qui a été exprimé par M. le Député Brodard, et nous aurons l'occasion aussi de nous prononcer sur cette question dans le cadre de la réponse aux différentes interventions parlementaires.

C'est avec ces remarques que je vous invite à accepter ce mandat.

J'aimerais juste faire une petite rectification. Tout à l'heure, j'ai parlé du budget 2019 avec 21 millions de déficit. C'était le budget planifié pour 2018. Pour 2019, nous avons un budget présentant 17 millions de déficit. Merci de prendre note de la confusion que j'ai faite.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 91 voix contre 0. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa

(SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 91.*

Se sont abstenus:

Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion 2016-GC-106

Initiative cantonale – Renforcement des mesures d'intégration et de « déradicalisation » pour les réfugiés reconnus à titre de contribution à la sécurité intérieure

Auteur-s:	Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE) Fasel Josef (PDC/CVP, SE)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	08.09.2016 (BGC septembre 2016, p. 2396)
Développement:	08.09.2016 (BGC septembre 2016, p. 2396)
Réponse du Conseil d'Etat:	04.02.2019 (BGC mars 2019, p. 478)

Retrait

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich frage mich schon, warum der Staatsrat zweieinhalb Jahre verstreichen liess, um auf unsere für alle Menschen gutgemeinte Motion zu antworten. Entweder verschliessen Sie die Augen vor den eigentlichen Tatsachen oder nehmen die Sorgen und Ängste der Mitbürgerinnen und Mitbürger nicht ernst.

Gemäss dem vorliegenden Bericht wurden in der Zwischenzeit einige Massnahmen und Vorkehrungen getroffen. Weitere stehen noch aus. Gestatten Sie mir, zu drei verwirrenden Aussagen des Staatsrates kurz Stellung zu nehmen.

Erstens: Migrantinnen und Migranten werden in gewissen Themen mit Kursen, Workshops, Konferenzen, usw. sensibilisiert. Sie zu sensibilisieren genügt aber nicht. Wir müssen in dieser Beziehung Forderungen stellen, sie stärker in die Pflicht nehmen. Wenn wir ihnen schon eine neue, sichere Heimat bieten, haben sie unsere Rechtsordnung zu befolgen, unsere Werte, wie Gleichstellung von Mann und Frau, zu respektieren und unsere Umgangsformen zu leben.

Zweitens: Für die Betreuung und soziale Integration von jungen Erwachsenen ist die Caritas zuständig. Ich bezweifle sehr, dass die Caritas mit ihrer Laissez-faire-Politik der geeignete Partner ist, um die dringend zu lösenden Probleme anzugehen.

Drittens: Ab dem 1. Mai will der Bund für die Integration von Flüchtlingen den Pauschalbetrag von 6000 Franken pro Person auf 18000 Franken erhöhen. Schön und gut. Im gleichen Atemzug will er die Subventionen für Sozialhilfebezüger kürzen. Es handelt es sich hier also höchstens um eine betragliche Nullnummer, wenn man bedenkt, dass die vorwiegende Anzahl von Flüchtlingen Sozialhilfe bezieht. Und das nehmen die Kantone hin?

Obwohl noch viele Probleme auf eine für alle zufriedenstellende Lösung harren, lehnt der Staatsrat die Motion ab. Ferner ist aufgrund der im Vorfeld geführten Gespräche nur die Freisinnig-demokratische Fraktion grossmehrheitlich dafür, unsere Motion zu überweisen, und nur die Freisinnig-demokratische Fraktion ist somit bereit, die Schweizertugenden, unsere Umgangsformen und unsere christlichen Werte hochzuhalten.

Deshalb ziehe ich die vorliegende Standesinitiative zurück und bitte Sie, wenigstens die nachfolgende Motion von Johanna Gapany/Susanne Schwander, welche in die gleiche Richtung zielt, zu unterstützen.

> Cette motion est retirée par son auteur.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Motion 2018-GC-133**Cours pour les migrant-e-s: nos valeurs ne sont pas taboues**

Auteur-s:	Schwander Susanne (PLR/FDP, LA) Gapany Johanna (PLR/FDP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Dépôt:	04.09.2018 (BGC septembre 2018, p. 3202)
Développement:	04.09.2018 (BGC septembre 2018, p. 3202)
Réponse du Conseil d'Etat:	29.01.2019 (BGC mars 2019, p. 493)

Prise en considération

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR). Au nom des motionnaires, je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse. A travers celle-ci, on peut constater un énorme travail réalisé par le canton de Fribourg, pour faire de l'intégration des personnes un véritable succès. Cette motion ne remet d'ailleurs en cause ni le contenu, ni le planning des cours d'intégration dans le processus, mais le caractère facultatif de certains cours est extrêmement surprenant au vu de l'importance de ces informations pour le bon fonctionnement de notre société. Parce que si certaines informations sont souhaitables, comme le tri des déchets, la ponctualité ou encore quels vêtements il faut porter en hiver, d'autres sont nécessaires pour préserver notre cohésion sociale et nos libertés. Je pense notamment à l'égalité entre les hommes et les femmes, aux moyens de contraception ou encore à la position de la Suisse sur les mutilations génitales ou sur le mariage forcé. C'est évident pour bon nombre d'entre nous et heureusement. Mais l'évidence s'arrête parfois aux frontières et, lorsqu'on constate que les pays de provenance des requérants d'asile sont principalement l'Erythrée, l'Afghanistan, la Syrie, la Géorgie ou encore le Sri Lanka, on ne peut pas ignorer que les valeurs sont dans ces pays bien différentes des nôtres. Avec notre motion, nous visons l'essentiel et ne demandons pas que tous les cours soient obligatoires. Il est clair qu'avoir une notion exotique de la ponctualité ne remet pas fondamentalement en danger le fonctionnement de notre société, mais est-ce que nous pouvons vraiment compter sur l'intérêt et la motivation de chacun pour qu'il choisisse de suivre un cours sur des valeurs fondamentalement différentes des siennes ou qui contient des informations qui peuvent le déranger, mais qui sont nécessaires pour comprendre certains comportements dans notre société. Alors, ça ne doit pas être une option, mais un passage obligé pour une intégration réussie. Parce que nos valeurs ne sont pas taboues et qu'elles se vivent au quotidien. Nous avons construit ce pays. Les générations passées se sont battues pour nos libertés et, même si un fossé doit parfois se constater entre notre culture et d'autres cultures, nous avons tout en mains pour expliquer ce qui fait la force de notre pays et renforcer ainsi notre cohésion sociale.

Le Conseil d'Etat nous dit que cela engendrera des coûts supplémentaires. Ceux-ci sont minimes, puisque ces cours existent déjà et seul le caractère obligatoire sera ajouté. Au final, si nous avons le choix, ne préférons-nous pas investir un peu plus dans l'intégration, plutôt que de payer le prix d'une mauvaise intégration?

Quant aux craintes de voir la convention avec la Confédération mise à mal, celles-ci ne sont pas fondées puisque d'autres cantons le font déjà, à l'image de celui du Valais. Parce qu'au final, apprendre est la meilleure manière de comprendre et c'est en comprenant qu'on peut véritablement exister dans notre société, nous espérons vous voir soutenir cette motion, tout comme le groupe libéral-radical qui la soutiendra.

Zamofing Dominique (PDC/CVP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis syndic de la commune d'Hauterive où, jusqu'à l'an passé, un foyer de requérants d'asile était ouvert.

Le groupe démocrate-chrétien ne va pas soutenir cette motion. En effet, si le titre de celle-ci fait mention de nos valeurs, et cela peut paraître justifié, lorsqu'on prend connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, on peut se rendre compte que le canton met à disposition de nombreux cours d'accompagnement et d'intégration, notamment pour les mineurs non accompagnés. Les mesures d'intégration relèvent de la législation fédérale, par une convention quadriennale passée entre les cantons et la Confédération. Depuis mars 2019, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'asile, des mesures à la fois plus intensives et intervenant de manière précoce dans le parcours du ou de la requérante d'asile, sont mises en oeuvre. Nous jugeons donc ces mesures suffisantes, devant permettre une intégration dans des conditions correctes.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Concernant mes liens d'intérêts, je suis actif dans un projet de tandem d'intégration avec les réfugiés. J'ai également travaillé pour le compte de la Confédération, au sein du Secrétariat d'Etat aux migrations. Je m'exprime au nom du groupe socialiste, avec ma collègue Chantal Müller.

A titre préalable, je vous confie avoir été interloqué par certaines formulations contenues tant dans la motion que par ce qui a été dit aujourd'hui. Il y est notamment indiqué: "Dans ces pays (l'Erythrée, l'Afghanistan, la Syrie, la Géorgie et le Sri Lanka), les normes sociales en matière d'égalité et de sexualité sont différentes des nôtres". En particulier en cette semaine

d'action contre le racisme, cette formulation est à tout le moins maladroite. Une telle généralisation selon laquelle ces pays, dans leur entièreté, auraient une conception différente en matière d'égalité et de sexualité, est réductrice et contribue à la perpétuation de la stigmatisation des personnes issues de la migration. Précisément à propos de l'égalité entre femmes et hommes, une comparaison entre la Suisse et ces pays illustre le caractère parfois trompeur de certains stéréotypes. Ainsi, le droit de vote a été octroyé aux femmes en Géorgie en 1918, au Sri Lanka en 1931, en Syrie en 1954 et en Afghanistan en 1963, soit huit ans avant la Suisse au niveau fédéral. A se demander s'il ne vaudrait pas mieux donner des cours d'intégration sur l'égalité aux Appenzellois fraîchement arrivés dans le canton.

Plus sérieusement, concernant le fond de la motion, il est effectivement important de sensibiliser à propos du statut des femmes, de l'excision, de la contraception et du consentement. D'ailleurs, tant les Suisses que tout étranger. Nous sommes effectivement en accord avec les autrices de la motion sur le fait que les questions d'égalité, de tolérance et de respect sont des éléments essentiels à transmettre aux nouveaux arrivants dans le canton. Il doit cependant bien s'agir d'intégration et non d'assimilation. Une intensification de la sensibilisation sur ces thèmes est certes souhaitable et l'intégration est un véritable investissement. Cependant, au regard de l'ambivalence du contenu de la motion, nous souhaitons toutefois des précisions. Tout d'abord aux motionnaires: s'agit-il bien d'une mise à disposition d'une information libre ou s'agit-il d'une cryptovolonté de remplacer entièrement leur culture par la nôtre? Une question au commissaire du Gouvernement: est-ce que le canton a une compétence propre ou est au bénéfice d'une délégation de compétence pour le domaine de l'intégration?

Selon les réponses qui seront données, le groupe socialiste se réserve la possibilité d'accepter ou de refuser la motion.

Galley Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la motion Schwander/Gapany. Notre groupe partage l'avis des motionnaires. Non, nos valeurs ne sont pas taboues. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat énumère toutes les mesures mises en place par la Confédération, le canton ou les associations: atelier "vie en Suisse", cours de langue locale mettant en avant l'accent sur les contextes de la vie quotidienne et la diffusion d'informations pertinentes pour l'intégration en Suisse, campagne de sensibilisation à la problématique des mutilations génitales et au mariage forcé, mesures d'intégration via la prévention dispensée entre autres par la police cantonale. Pour nous et pour le groupe, toutes ces mesures sont suffisantes et une participation obligatoire à des cours est une mesure superflue qui serait d'ailleurs coûteuse.

Nous allons donc suivre l'avis du Conseil d'Etat et, à l'unanimité, notre groupe refusera cette motion.

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*). Notre groupe parlementaire Vert Centre Gauche s'est penché sur le contenu de la motion qui nous est soumise en ce moment. Les migrants et leur intégration dans notre société ne nous laissent pas indifférents et cela peut soulever certaines inquiétudes légitimes ou pas. Depuis les premières vagues des personnes de zones de conflits en Europe ou en Extrême-Orient, la donne a radicalement changé. Avec le printemps arabe, la chute d'un dictateur libyen, ajoutons à cela une vague djihadiste hautement dangereuse, le déplacement de populations civiles d'une ampleur considérable a surpris notamment l'Europe, au centre de laquelle nous nous trouvons. Il est vrai que nous pouvons assister à certains chocs culturels concernant l'intégration des personnes issues, comme l'ont relevé les motionnaires, de l'Erythrée, de l'Afghanistan, de la Syrie et, plus dans l'espace-temps, du Sri Lanka. Pour répondre à cette inquiétude de nos deux collègues face à cette problématique, le Conseil d'Etat met en exergue ces mesures et projets qui fonctionnent actuellement.

Notre groupe souscrit à l'idée que les moyens actuels suffisent. Mais il est bien entendu que la volonté des personnes concernées est essentielle à la réussite de leur intégration. Et c'est là que le bât peut blesser. Pour ma part et à titre personnel, je ne pense pas que la provenance soit un problème majeur, exemple vécu à la clé, exemple que je permets de vous citer ici, M^{me} Gapany. J'ai enseigné durant vingt ans dans le chef-lieu gruérien, Bulle - vous devez connaître -, ceci dans des classes d'adolescents où le taux d'élèves étrangers était conséquent. Quelle n'a pas été ma surprise de constater un jour, lors d'une rencontre de parents, que la brave mère de famille portugaise, résidant en Suisse à la rue de Vevey depuis plus de dix ans, ne comprenait pas le français. A l'opposé de cette situation, j'ai terminé mon activité professionnelle avec des élèves provenant notamment de la Turquie, de la Palestine, de la Thaïlande, du Népal, de l'Afghanistan et bien entendu du Kosovo et du Portugal. Eh bien, figurez-vous que le petit bonhomme de l'Afghanistan que j'avais en classe s'est accroché avec une volonté farouche, une volonté d'acier, à faire sa place ici à Fribourg. Résultat des courses: il quitte la classe de développement de Claude Chassot, intègre une classe ordinaire et arrive au CO où il poursuit une scolarité des plus aisées. Flashback personnel terminé.

Votre motion cible un domaine encore plus spécifique lié aux mœurs de certains peuples, relatives notamment aux notions d'égalité entre les hommes et les femmes, aux pratiques en vigueur comme vous le dites en matière de santé sexuelle. A ce sujet, notre groupe partage vos inquiétudes et il faudrait que certains cours soient obligatoires et non facultatifs. Je me pose la question de savoir si le Conseil d'Etat pourrait agir à cet égard. Il n'y a pas, à ce jour, de potion magique pour inculquer la volonté de changer. Notre groupe pense cependant qu'une couche supplémentaire de moyens ne semble pas absolument nécessaire à ce jour. Dans cet ordre d'idées, nous refuserons cette motion.

Müller Chantal (*PS/SP, LA*). In der Motion geht es um die Egalität zwischen Mann und Frau, um den Schutz des eigenen Körpers, der eigenen Integrität und um die Selbstbestimmung, insbesondere in der Sexualität. Darin geht es vor allem um die Stellung der Frau. Diese sollte ihre Rechte kennen und wissen, dass sie dieselben Rechte hat wie ein Mann. Es geht darum, dass Männer wie auch Frauen ihre Homosexualität ausleben können bei uns in der Schweiz. Wenn ich es mir überlege, geht es hier nicht um unsere Grundwerte, es geht um die Einhaltung der universalen Menschenrechte. Dazu habe ich zwei Bemerkungen:

1. Nur weil jemand aus einem anderen Kulturkreis kommt und/oder eine andere Religion auslebt, heisst dies nicht, dass demjenigen die Menschenrechte unbekannt oder gar tabu sind. Dies wird aber so suggeriert. In meiner Arbeit als Ärztin werde ich oft des Besseren belehrt, gerade was die Sexualität betrifft. Damit verschliesse ich nicht die Augen vor der Realität, gerade Diskriminierungen von Frauen, Genitalverstümmelung, Zwangsheirat beispielsweise sind leider Teil der Realität, und wir müssen alles dafür machen, dass dies nicht mehr geschieht. Mich stört hier einfach die Generalisierung.

2. Was sind unsere Grundrechte? Im Christentum, welches oft als Basis unserer Grundwerte gilt, gibt es doch noch einige, welche beispielsweise die Homosexualität als therapierbar erachten und/oder sie verurteilen. Das sind nicht meine Grundwerte. Die Löhne zwischen Mann und Frau sind in der Schweiz immer noch nicht die gleichen. Die MeToo-Debatte hat doch schon aufgezeigt, dass die Frau in der westlichen, also unserer Kultur, zu oft als Objekt der männlichen Sexualität dient. Was ich damit sagen will: Wir müssen uns als Gesellschaft auch an der eigenen Nase nehmen. Die Schweiz ist nicht perfekt. Verstehen Sie mich bitte nicht falsch: Ich bin sehr dankbar, gerade als Frau in diesem Land leben zu dürfen. Wir machen hier ganz, ganz vieles richtig, aber eben nicht alles.

Jede Bemühung, Frauen und Männern ihre Menschenrechte zu erklären und diese in diesen zu bestärken, ist unterstützenswert.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Les moyens qu'on a actuellement sont suffisants pour répondre au nombre de réfugiés qu'on a maintenant en Suisse. Par contre, il est vrai que si 90 % des réfugiés n'ont pas de problème et s'intègrent rapidement s'ils sont mis dans le monde du travail, font un apprentissage, participent à la vie associative ou font du sport avec d'autres personnes. Par contre, il y a toujours un 10 % qui causent des problèmes et on doit avoir une attention particulière pour ceux-ci. Cette attention particulière commence dès le départ dans les centres de réfugiés, où l'on voit aujourd'hui qu'on s'occupe beaucoup de ceux qui vont bien, qui ont la motivation pour aller de l'avant et on laisse un peu de côté ceux qui causent des problèmes et qui n'ont pas cette volonté de s'intégrer et qui n'ont pas une vision d'avenir. Je pense que les personnes qui sont dans les centres doivent être rendues attentives par rapport à ça.

L'autre problématique qui est, à mon avis, beaucoup plus importante aujourd'hui et où le Conseil d'Etat doit faire un effort, c'est d'éviter de faire des ghettos. Aujourd'hui, c'est impossible de le faire avec la politique actuelle que mène le Conseil d'Etat en ayant 70 % des réfugiés dans le district de la Sarine. En ayant 70 % des réfugiés dans ce district, cela veut dire que ces personnes se côtoient pour leurs activités de tous les jours, ce qui n'est pas bon pour leur intégration. Jusqu'aux années 2000, une chose qui était très importante à l'époque pour les personnes qui géraient le social, c'était de répartir les réfugiés sur tout le canton. Par la suite, cela a changé. Je pense qu'on doit revoir cette politique-là, qui était connue à l'époque, et je propose au Conseil d'Etat d'y réfléchir lorsqu'il ouvre des centres ou répartit ces réfugiés dans des appartements, de manière à les intégrer dans la vie associative.

Schwander Susanne (*PLR/FDP, LA*). Ich möchte hier als Co-Motionärin noch kurz etwas dazu sagen. In unserer Motion reden wir nicht von allgemeinen Rechten wie dem Stimmrecht. Es geht hier vor allem um Prävention. Wir wollen auch nicht von Stigmatisierung reden, sondern von Aufklärung. Und Aufklärung braucht es für Frauen und für Männer. Ich habe als Gemeindepräsidentin, die auch im sozialen Bereich tätig war, miterlebt, dass viele Frauen und Männer, auch aus europäischen Ländern, nach wie vor nicht wissen, wie ihr Körper funktioniert. In unseren Schulen haben wir zum Glück Sexualkunde. Das musste eingeführt werden, weil man weiss, dass sich auch viele Eltern in unseren Breitengraden schwer damit tun, ihre Kinder aufzuklären. Diese Aufklärung wird an unseren Schulen von speziell ausgebildeten Personen sehr gut gemacht.

Die Personen, die in unser Land einreisen und hier Asyl beantragen, haben oft nicht die Chance gehabt, in der Schule grundlegende Aufklärung zu erhalten. Indem, dass man gewisse Kurse für obligatorisch erklärt, möchte man dieses Defizit nachholen, denn ich weiss von Frauen, die mit 28 Jahren vielleicht schon ihr drittes Kind bekommen haben, aber nach wie vor nicht genau wissen, wie und warum das genau passiert und was in ihrem Körper abläuft. Ich denke, es wäre sehr präventiv und auch für alle eine Chance, wenn sie dieses Wissen erhalten würden.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Le Conseil d'Etat partage le souci des motionnaires de faire en sorte que les migrants qui s'installent dans le canton de Fribourg puissent respecter notre législation fédérale et cantonale, puissent également s'intégrer de manière harmonieuse en respectant les valeurs du pays qui les accueille. Je voudrais préciser que c'est le Directeur de la sécurité et de la justice qui répond sur ce dossier, parce que la motion ne vise pas que les réfugiés - dans ce cas ç'aurait été la Directrice de la santé et des affaires sociales qui serait intervenue -, mais la motion en tant que telle vise un

cours pour les migrants de tout âge, soit toutes les personnes d'origine étrangère qui s'installent dans le canton de Fribourg. Je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous avons à peu près 73 000 étrangers qui vivent dans le canton de Fribourg. Imaginer créer un cours obligatoire pour tout le monde aurait naturellement des conséquences financières extrêmement importantes. Je voudrais aussi rappeler que l'intégration en tant que telle ressortit tout d'abord à une compétence de la Confédération, je le précise en particulier suite à la demande du député Kubski. La politique d'intégration est essentiellement déterminée par la loi sur l'asile, s'agissant des requérants d'asile, et la loi sur les étrangers et l'intégration pour les migrants dits ordinaires. Au niveau cantonal, notre législation répartit avant tout la responsabilité au sein de l'Etat pour la gestion de l'accueil des migrants et puis elle fixe des buts principaux sur la politique d'intégration. Cette politique d'intégration se concrétise en particulier par ce fameux programme d'intégration cantonale, qui est négocié avec la Confédération et qui est cofinancé par la Confédération. Du point de vue du Conseil d'Etat, il est donc inopportun d'introduire dans la législation cantonale une mesure obligatoire qui relève ou relèverait fondamentalement de la législation fédérale. Cela étant, je ne veux pas revenir sur l'ensemble des mesures qui sont déployées dans le canton, je me réfère à la réponse du Conseil d'Etat. Mais effectivement, nous investissons des moyens considérables chaque année pour les cours de langues, pour l'édition de brochures qui sont distribuées à tout migrant qui s'installe dans une commune et qui sont traduites actuellement dans une dizaine de langues, notamment récemment encore en français simplifié pour les personnes qui ne connaissent que le français, mais de manière approximative. Nous avons lancé aussi des campagnes de sensibilisation pour les thèmes des mutilations génitales féminines ou sur les mariages forcés également. Il y a, via de nombreux partenaires, je pense en particulier à la Croix-Rouge, de nombreuses actions concrètes dans le terrain qui sont menées au quotidien pour favoriser cette intégration.

Pour M. Ducotterd, effectivement j'ai entendu les doléances sur la gestion de l'asile. Encore une fois la Direction de la santé et des affaires sociales est aussi à disposition pour entendre vos doléances. Mais je crois qu'il y a actuellement une volonté du Conseil d'Etat de veiller à une répartition équitable, qui peut peut-être être améliorée. Nous constatons toutefois, il faut bien le dire, une réduction très importante de la migration dans ce canton, une réduction aussi importante, en particulier, des demandes d'asile. Depuis dix ans, le nombre de demandes d'asile n'a jamais été aussi faible dans notre pays et dans le canton en particulier.

La raison peut-être essentielle pour laquelle le Conseil d'Etat s'oppose à cette motion, c'est qu'on généralise et on ne fait pas de distinction entre les migrants. Il y a des migrants pour qui un cours obligatoire aurait probablement du sens, en fonction de l'origine, du parcours de vie, de la formation et de la culture. Mais généraliser un cours obligatoire pour tous les migrants nous paraît absolument disproportionné et même contreproductif. Je vous rappelle aussi qu'on a parfois une considération biaisée de la migration. On a dans ce pays, en particulier en provenance de l'Union européenne, une migration dite qualifiée sous l'angle professionnel. Nous avons des milliers de personnes qui s'installent en Suisse, parce que nous en avons besoin, comme directeurs d'entreprises, comme indépendants ou comme cadres dans nos entreprises. Aujourd'hui, vouloir demander à un ingénieur allemand qui viendrait par hypothèse travailler chez Liebherr de suivre un cours sur le mariage forcé ou sur la mutilation génitale aurait probablement un effet contreproductif. Imaginez convoquer le CEO de Nestlé qui habite en Gruyère pour lui donner un cours sur la mutilation génitale! Je pense qu'on aurait de fortes réactions des milieux économiques dans ce canton. On a de nombreux professeurs d'université qui proviennent de l'Union européenne, à qui il serait probablement difficile de faire la leçon par des cours obligatoires.

Je vous demande donc de refuser cette motion qui est beaucoup trop générale, qui ne tient pas compte des spécificités de la migration. Je crois que ce serait un autogoal complet pour notre canton, qui serait probablement la risée au niveau helvétique si on devait introduire aujourd'hui des contraintes vis-à-vis d'une migration qualifiée. Pour ces motifs, je vous invite à rejeter cette motion.

Gapany Johanna (PLR/FDP, GR). Je souhaite juste préciser, suite à l'explication donnée par M. le conseiller d'Etat, que le terme "migrant" a été là élargi, puisque la volonté des motionnaires était évidemment de parler des migrants requérants d'asile et des migrants qui ont un droit de séjour restreint et pas de permis. On ne parle donc évidemment pas de ceux qui viennent travailler chez Liebherr ou autre.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je m'en suis référé au texte de la motion, qui parle de migrants de tout âge.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 74 voix contre 14. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP). *Total: 14.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Gamba Marc-Antoine (FV,PDC/CVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Schnewly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 74.*

Se sont abstenus:

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Müller Chantal (LA,PS/SP). *Total: 3.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Clôture de la session

> La séance est levée à 11 h 07

Le Président:

Roland MESOT

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Patrick PUGIN, *secrétaire parlementaire*

—